

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mai 2023

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Date de Convocation : 05 /05/2023

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : G.Creuzot

Ordre du jour :

Au préalable, une minute de silence est tenue en hommage à Colette AUBRY adjointe au maire. Afin de poursuivre son engagement en matière d'environnement, et en particulier de fleurissement de la commune, il est proposé un appel à volontaires pour fleurir et entretenir quelques parterres ou autres anciennes fontaines, ainsi qu'aider au désherbage manuel des voiries. La mairie fournira les plantes et autres fournitures.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 23 mars 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

1 Approbation du RPQS 2021

Le maire présente quelques éléments du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable de la commune, soit 8,12 km de réseau avec un rendement de 72 %, en amélioration par rapport à en 2020 (69,51 %), mais en deça de l'objectif (>80%) qui devrait être atteint après les travaux de voirie prévus en 2024. Après la très forte baisse de consommation (-50%) observée à partir de 2018 suite aux travaux de 2017, une légère baisse est enregistrée en 2021 laquelle pourrait refléter la sensibilisation des ménages pour une ressource essentielle.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le RPQS 2021.

2 Délibération pour occupation coffret fibre par Altitude 39

Il s'agit d'un coffret installé vers la SAPACEM. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3 Avant-projet SIDEC éclairage public

A la demande de la commune, le SIDEC propose un devis pour remplacer 69 ampoules et modules d'éclairage public rue Basse, rue Mercière et quartier Saillard et un autre comprenant en plus le quartier Bannans. Les coûts étant importants (respectivement 12939€ ou 19109€TTC), le Conseil Municipal décide de reporter et de conditionner cet investissement à l'octroi d'une aide financière (fonds vert?).

4 Délibération devis place à bois et travaux sylvicoles

Pour créer une place à bois, 2 devis sont présentés : celui de l'entreprise Bonnot est retenu pour un montant de 4810€ TTC. ur des travaux sylvicoles, 2 devis sont présentés par l'ONF et Jura Sylvi : comme l'année précédente, le Conseil Municipal retient le principe de partage des prestations pour les montants suivants :

- 840 € HT pour JURA SYLVI,

- 6 315.59 € HT pour l'ONF.

5 Devis logiciel cimetière

Afin d'améliorer la gestion des places au cimetière, l'entreprise Ad Vitam propose son logiciel Finalys pour un montant de 615 €TTC, ainsi qu'un plan numérisé du site pour un montant de 900 €TTC. Le Conseil Municipal approuve ces achats à l'unanimité.

6 Devis génie civil enfouissement Télécom Clos Blanchot

L'entreprise Saillard propose l'enfouissement de 177m de lignes téléphoniques pour un montant de 11482 € TTC, ainsi que la réfection de la voirie de la partie haute de la rue du Clos Blanchot pour un montant de 11874 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux devis afin de regrouper ces travaux en une seule phase.

7 Référent déontologie

Tous les membres du conseil municipal peuvent consulter un référent déontologue qui est chargé d'apporter tous conseils utiles au respect des principes déontologiques (les élus exercent leurs fonctions avec impartialité , diligence, dignité, intégrité pour l'intérêt général en tirant aucun avantage personnel...etc...). Le Conseil prend acte de la désignation de Mr Mathieu HAUSER en tant que référent déontologie conformément à la loi en vigueur depuis 2022.

8 Délibération projet d'étude Reculée des Planches

La communauté de communes demande l'avis des 4 communes directement concernées, à savoir Arbois, La Châtelaine, Les Planches et Mesnay sur les suites à donner à la phase 1 de l'étude de la Reculée des Planches (validation de la pré-esquisse 2022 et engagement de la phase 2). Suite à un vif débat, le Conseil Municipal convient que certaines propositions vont dans le bon sens et méritent d'être approfondies, notamment la réhabilitation de la route de Ferrière avec un accès route de Champagnole pour contourner l'hôpital, la création de parkings avec affichage des places disponibles, etc...Toutefois, le Conseil Municipal rappelle ses exigences de réduction des nuisances et de sécurité des citoyens tout en favorisant le tourisme local dans un environnement préservé. Par ailleurs, il suggère de réaliser un comptage des véhicules en haute saison.

Questions diverses

a) le Maire informe que la commission de contrôle des listes électorales est renouvelée avec les membres identiques : Sylviane MIGNOT, Marie- Claude CORREIA, et Anne-Marie GAUMIER

b) où en est la procédure de protection des captages? Le maire informe que les clôtures des périmètres de protection immédiate ont été réalisées par anticipation de l'arrêté préfectoral qui est resté au stade de projet en juin 2022 ; il va relancer l'Administration et solliciter les partenaires financiers pour des aides éventuelles, le coût de l'enquête publique et des travaux divers de mise en conformité étant non négligeable.

c) info : fête de Mesnay le 11 juin

d) quid du projet de l'entretien du ruisseau Javel ? Il est prévu par le syndicat Doubs-Loue début juin, des travaux seront effectués afin de remonter les berges pour éviter les inondations. Une eau anormalement trouble ayant été signalée, il est rappelé qu'il est interdit d'introduire tout polluant dans ce cours d'eau comme le réseau pluvial.

e) la municipalité offre la carte jeune aux moinoulis âgés de 8 à 25 ans, un chèque de caution de 5 € est demandé. Inscription en mairie jusqu'au 30 juin.

Fin de séance